

CONFINEMENT : AUGMENTATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La mise en place du confinement généralisé à l'ensemble de la population depuis le 17 mars a déjà des conséquences, et en particulier, sur la vie des femmes et enfants face aux hommes violents vivant avec elles et eux.

En effet, le 26 mars, le ministère de l'intérieur révélait que les services de police et de gendarmerie avaient comptabilisé **une augmentation des cas de violences conjugales** de "32% en une semaine" en zone de gendarmerie, et de "**36% en une semaine**" dans la seule zone de la préfecture de police de Paris.

Nous savons que nombre d'étudiant-e-s sont rentré-e-s au domicile familial pour cette période de confinement et, en tant que syndicat, **nous nous devons aussi de vous accompagner** pendant cette période où vous pouvez aussi être victimes des violences masculines.

Cette situation amène en effet nombre de femmes à devoir rester et à subir d'autant plus la violence de l'homme avec qui elles sont confinées. **Certains dispositifs ont été mis en place**, d'autres existent depuis longtemps : il nous semble important de vous les communiquer pour éviter d'éventuels drames en cette période difficile.

Comme le disent si bien certaines associations féministes « Il n'est pas interdit de fuir », et sans aller jusque là, des moyens sont disponibles pour prendre en charge les cas de violences domestiques. **Joint à ce communiqué, vous trouverez une listes non-exhaustive des moyens existants.**

N'hésitez pas à alerter ces services si vos proches, chez/avec qui vous êtes confiné-e-s ou non, sont victimes de violences masculines, ou si vous subissez vous-même des violences. Et faites attention à vous.

Si nous saluons ces différents dispositifs, force est de constater que pour la plupart, ce sont des associations et collectifs, qui tentent de répondre au mieux à l'inaction des pouvoirs publics dans ce domaine. Quel sens y a-t-il à aller porter plainte au près de la police quand celle-ci refuse d'enregistrer la plainte ? **En ce qui concerne les violences conjugales, il est en effet malheureusement fréquent que les plaintes soient refusées.**

Nous dénonçons également les faux dispositifs qui servent d'écran de fumée, qui n'améliorent en rien la situation des victimes, comme le fait que pour nombre d'entre elles, les pharmacies ne sont pas mises au courant qu'elles sont désormais en mesure de prévenir la police pour des cas de violences, comme l'atteste une récente publication de l'association *Putain de guerrières*.

Nous revendiquons :

- des **solutions d'hébergements concrètes pour que les femmes et leurs enfants** victimes de violences puissent être confiné-e-s en sécurité et être éloigné-e-s de l'auteur des violences ;
- la **réquisition des logements vides** ;
- que **les pharmacies soient réellement informées de leurs capacités d'alerte** ;
- l'**extension des lieux où il est possible d'alerter**, par exemple dans les supermarchés, qui sont en ce moment les lieux plus fréquentés ;
- des **moyens financiers conséquents mis à disposition des structures aidant les femmes** victimes de violences.

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

The logo is a black circle with a white border. Inside, the word "Solidaires" is written in a large, bold, red font. Below it, "étudiant-e-s" is written in a smaller, white font. At the bottom, "syndicats de luttes" is written in a small, white font.

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes

Ressources utiles aux victimes de violences pendant le confinement #1

Le **3919** est toujours ouvert en cette période de confinement (Lun/Ven 9-22h, Sam/Dim/Jours fériés 9h-18h), il peut alerter les services compétents et orienter vers des structures spécifiques

Le **114** est accessible 24h/24, il permet d'alerter les services compétents (pompiers, samu, police, gendarmerie) par sms

Le **Centre Hubertine Auclert** a développé une carte intéressante recensant les différentes structures qui accompagnent les femmes victimes de violences (Ile-de-France seulement) :

<http://orientationviolences.hubertine.fr/>

Les **pharmacies** sont normalement en mesure de recevoir des signalements, parlez-en à votre pharmacien.ne pour la/le tenir au courant si ce n'est pas le cas : des femmes peuvent venir demander un «masque 19», ce qui équivaut à un signalement auprès de la police.

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://solidaires-etudiant-e-s.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes

Ressources utiles aux victimes de violences pendant le confinement #2

Il est possible de demander une **ordonnance de protection**, elle est signée par un-e juge aux affaires familiales et permet notamment d'éloigner le conjoint en lui imposant de se confiner ailleurs. Cette ordonnance peut être obtenue sans avoir déposé plainte. Elle peut être demandée sur internet ou via une association d'aide aux victimes de violences :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

Les **syndicats locaux** et les **Union Départementale de Solidaires**, mais également d'autres syndicats, sont en mesure de vous orienter vers des associations proches de chez vous

Une liste d'**associations locales** est disponible sur le site du gouvernement :

<https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/-Les-associations-pres-de-chez-vous-.html>

Une **plateforme gouvernementale** permet de signaler en ligne les violences via un système de tchat avec la police :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://solidaires-etudiant-e-s.org/>
Porte-parolat : 06.86.80.24.45
contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes